

Comité de pilotage

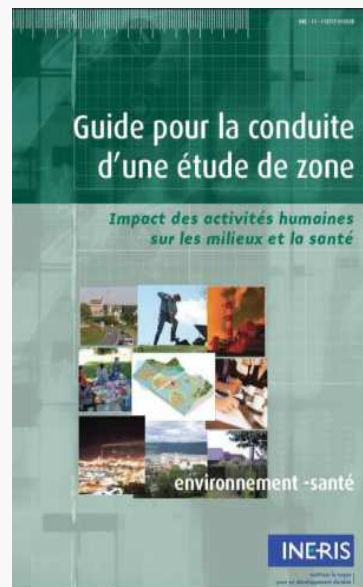
Étude de zone en Vallée de Seine

Lundi 26 juin 2017

Sous la présidence de Frédéric Viseur
Sous-préfet de Mantes-la-Jolie

Étude de zone Vallée de Seine

- Une étude de zone est une démarche d'évaluation des risques sanitaires pour les populations
- Elle est conduite sur un territoire donné afin d'identifier et de hiérarchiser des actions, dans l'objectif de prendre en charge et de maîtriser ces risques ou impacts



Méthodologie : guide
INERIS 2011 relatif à
la conduite d'une
étude de zone

Étude de zone Vallée de Seine

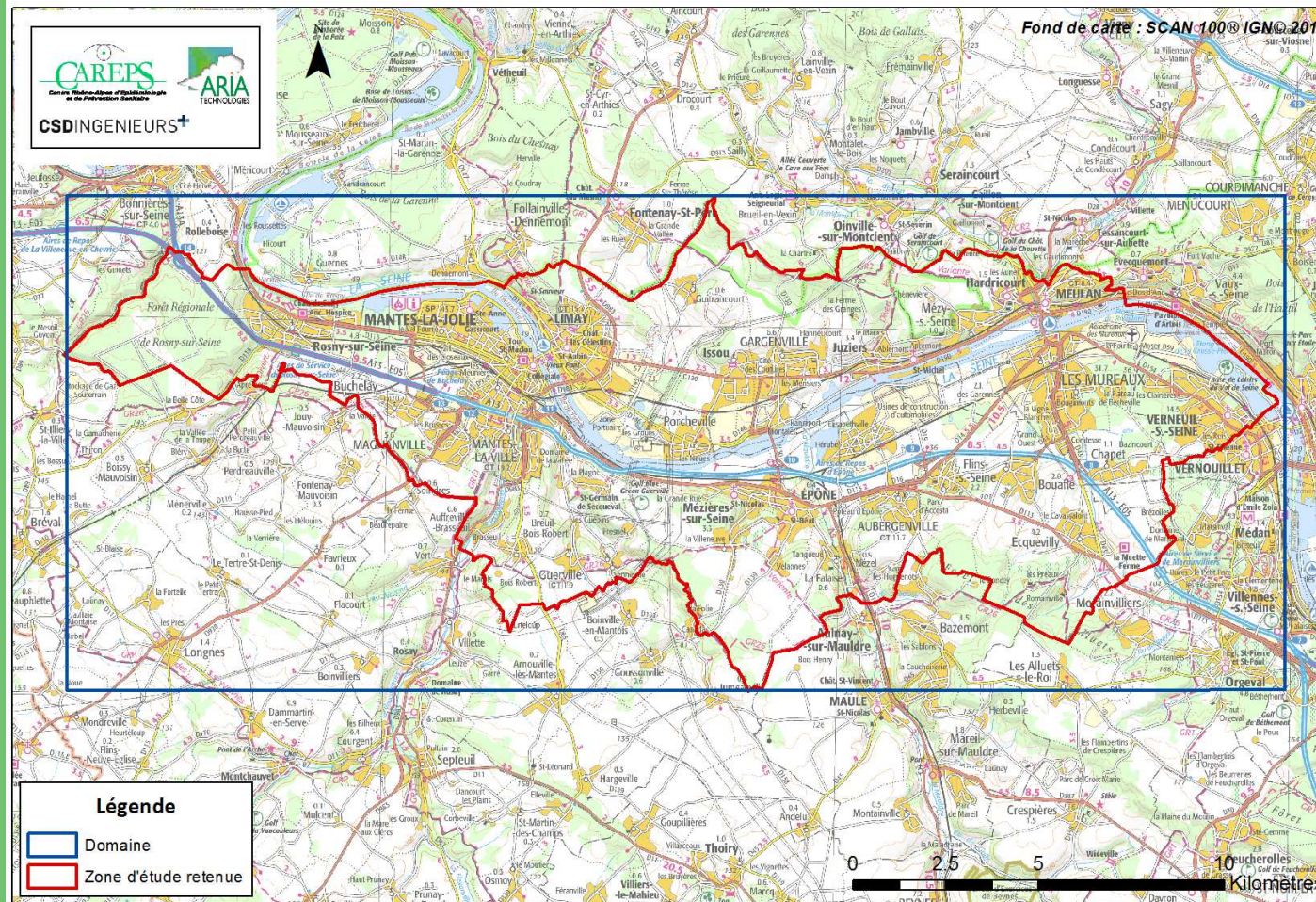
- demande de collectivités et d'associations de protection de l'environnement en Vallée de Seine : surveillance individuelle de chaque installation → quid des effets cumulés ?
- étude de zone inscrite au programme de travail lors du conseil d'orientation du SPI VdS
- portée par le SPI VdS, appui de la DRIEE-IDF
- elle répond à l'action 32 du PNSE (2009-2013)

« identifier (...) les principales zones susceptibles de présenter une surexposition de la population et réduire les niveaux de contamination, assurer leur surveillance environnementale »

- objectifs :
 - étude de la compatibilité de l'état des milieux avec les usages constatés ?
 - proposer et hiérarchiser des actions



La zone d'étude



- Aubergenville
- Auffreville-Brasseuil
- Bouafle
- Breuil-Bois-Robert
- Buchelay
- Chapet
- Ecquevilly
- Épône
- La Falaise
- Flins-sur-Seine
- Gargenville
- Guerville
- Guitrancourt
- Hardricourt
- Issou
- Juziers
- Limay
- Magnanville
- Mantes-la-Jolie
- Mantes-la-Ville
- Meulan
- Mézières-sur-Seine
- Mézy-sur-Seine
- Les Mureaux
- Nézél
- Porcheville
- Rosny-sur-Seine
- Verneuil-sur-Seine

La zone d'étude

- zone d'étude élargie : 28 communes, 200 000 habitants
- 32,8 kms par 13,3 kms
- territoire vaste et contrasté, avec notamment :
 - présence de l'A13
 - forte densité industrielle (90 installations soumises à autorisation et 140 soumises à déclaration)
 - urbanisation dense, notamment aux extrémités (Mantes-la-Jolie et les Mureaux)
 - présence d'espaces agricoles et ruraux
 - présence de zones urbaines sensibles (ZUS)
 - présence d'un champ captant
 - zones importantes de biodiversité

Étude de zone Vallée de Seine

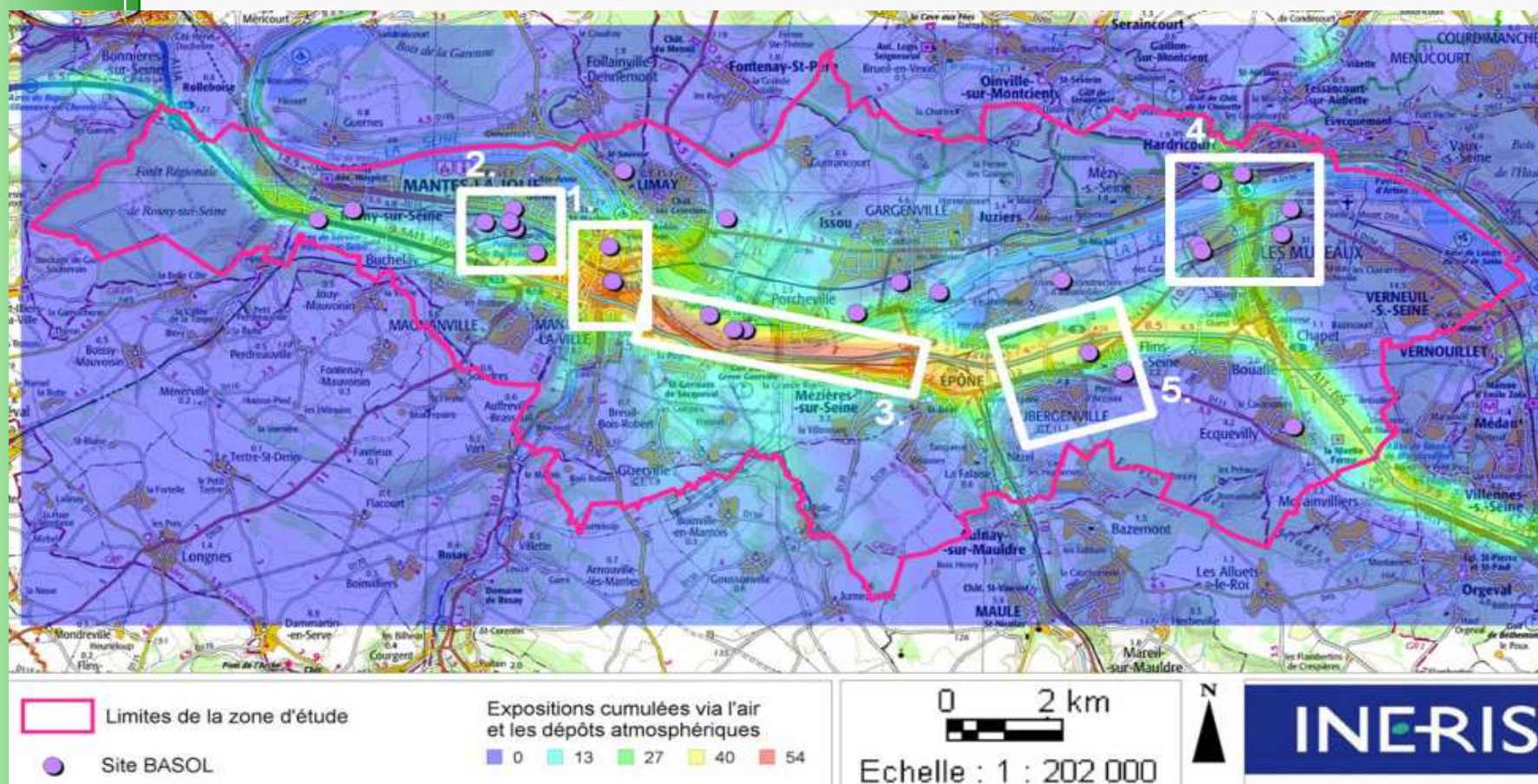
4 phases :

- état des lieux et schéma conceptuel des expositions + modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts
- campagnes de mesures complémentaires (air, eau, sols, végétaux) :
 - ✓ réalisation de mesures dans l'environnement (milieux air, eau, sol et végétaux)
 - ✓ valider les résultats issus des modalisations
 - ✓ affiner les connaissances sur la zone d'étude
- interprétation de l'état des milieux (IEM)
- évaluation des risques sanitaires (ESR) - phase facultative



Les sous-zones d'investigations complémentaires

Carte globale qualitative des expositions cumulées et des 5 sous-zones d'investigations complémentaires



La campagne de mesures complémentaires

- mise en place d'un appel d'offre en 2015 (durée de 5 semaines) → recrutement des bureaux d'études
- campagnes de mesures organisés comme suit :

Prestation A : campagne de mesures complémentaires (phase n°2 de l'EDZ)	Prestation B : interprétation de l'état des milieux (phase n°3 de l'EDZ)
<ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : « Air » - Lot 2 : « Eau, sols, végétaux : pré-étude » - Lot 3 : « Eau, sols, végétaux : mesures » 	<ul style="list-style-type: none"> - Lot 4 : « Interprétation de l'état des milieux »

Merci de votre attention

- Coordonnées du SPI : 01 39 24 82 52 ou spi.vds@developpement-durable.gouv.fr
- Site internet du SPI : www.spi-vds.org
- Lettre du SPI n°50 de mars 2015
- Possibilité de vous rencontrer